

Mairie du 1^{er} arrondissement

DELIBERATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 16 JANVIER 2017

Objet : Question écrite au Maire d'arrondissement – « Tranquillité des habitants» - saisine du conseil territorial

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1^{er} arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 20 novembre 2017, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire d'arrondissement sur les outils de médiation et de conciliation existants.

Monsieur Ahmed CHERIFI, président du conseil de quartier Haut et Cœur des pentes, a été désigné pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire d'arrondissement :

Tranquillité des habitants

« "Quels sont les outils de médiation/conciliation qui permettent d'agir sur les situations d'intranquillité (nuisances, conflits...), avant qu'elles ne dégénèrent et d'éviter ainsi le recours systématique aux forces de l'ordre ?»

Lyon, le

Le Maire du 1er arrondissement

Nathalie PERRIN-GILBERT



